



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-003-2025-09

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France / Secrétariat

Général Interrégional

IDF-2025-09-01-00013 - **??**Décision de la directrice interrégionale des douanes et droit indirects d'île de France par intérim**??**portant délégation de signature**??**DRPE n°2025-**??** (952 pages) Page 4

IDF-2025-09-01-00002 - Arrêté**??**portant subdélégation de la signature**??**de la directrice interrégionale des douanes d'Île-de-France par interim**??**en matière d'ordonnancement secondaire (7 pages) Page 957

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France /

IDF-2025-09-01-00011 - Arrêté n° 2025-78 portant subdélégation de signature en matière administrative (5 pages) Page 965

IDF-2025-09-01-00012 - Arrêté n°2025-79 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 971

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2025-09-01-00014 - Arrêté Portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES **??**Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture **??**et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative (2 pages) Page 976

IDF-2025-09-01-00015 - Arrêté**??**portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES,**??**Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**??**d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire**??** (6 pages) Page 979

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2025-09-01-00008 - Arrêté**??**portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la**??**direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la**??**direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat (6 pages) Page 986

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2025-09-01-00005 - Arrêté du 1er septembre 2025 portant délégation de signature à madame Aline VO QUANG directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne (5 pages) Page 993

IDF-2025-09-01-00007 - Arrêté du 1er septembre 2025 portant délégation de signature à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-et-Marne responsable du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré (1 page)	Page 999
IDF-2025-09-01-00006 - Arrêté du 1er septembre 2025 portant délégation de signature à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne responsable du service interdépartemental des bourses (2 pages)	Page 1001

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2025-09-01-00013

Décision de la directrice interrégionale des
douanes et droit indirects d'ile de France par
intérim
portant délégation de signature
DRPE n°2025-

DÉCISION DE LA DIRECTRICE INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROIT INDIRECTS D'ÎLE DE FRANCE PAR INTÉRIM
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DRPE n°2025-04

VU le code des douanes de l'Union, le règlement délégué n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 et le règlement d'exécution n° 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II et III et IV;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second aliéna de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministre de l'économie et des finances et ministre de l'action et des comptes publics), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022

Article 1^{er} – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS-EST dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de la direction régionale des douanes de PARIS-EST dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-C1 à I-C2 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 3 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de la direction régionale des douanes de PARIS-EST dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-D1 à I-D3 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de la direction régionale des douanes de PARIS-EST dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-E1 à I-E4 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 5 – La présente décision annule et remplace la précédente décision du 18 juillet 2025 référencée sous le numéro DRPE 2025_03 et publiée au RAA le 18 juillet 2025 sous le numéro IDF 034-2025-07.

Article 6 – La présente décision et les annexes concernées, seront publiées au RAA (recueil des actes administratifs).

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2025
L'administratrice des douanes,
directrice interrégionale des douanes d'Île-de-France par intérim

Signé
Pascale AUGUSTIN LOISONS

Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS-EST ^{(2) (3)}

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France par intérim

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR	DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR	DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR	DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
BUREAU COMINT1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-52° 23	Article 182 paragraphe 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS

[illegible]

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR	DR/ADJ CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR	DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. (Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU FID1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 sexies du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 decies alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-17° 158	Article 265 D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 <u>modifié</u> relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

[illegible]

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles se conforment, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débiteurs de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévus par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepôts agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepôts agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54- 0 I de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur- revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débiteurs de tabacs	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débiteurs de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD1, chef du POC Mme Bérénice CHARRET, IP2, cheffe du PAE Mme Blandine BOQUET, IR3, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
 - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et

droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision de la directrice interrégionale des douanes et droit indirects d'ile de france par intérim n° DRPE 2025-04 du 01 septembre 2025
ANNEXE I – C-1

**DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE LA DIVISION DES DOUANES DE LA SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLEE ⁽²⁾,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST⁽²⁾ (3)**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France par intérim

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B
BUREAU JCF2				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-80° 51	Article 244 du paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE)) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE)) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU FID1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 decies alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilegié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénatrateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepoteur agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54- 0 I de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévus à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	Stéphane COURTOIS, DSD2, chef divisionnaire Surveillance Emmanuelle COSSEC, IP2, adjointe par intérim au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepôts agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepôt agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepôts agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision de la directrice interrégionale des douanes et droit indirects d'île de france par intérim n° DRPE 2025-04 du 01 septembre 2025

Annexe I - C-2

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la Division OP/CO-CI de Marne-la-Vallée⁽²⁾,
Direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS-EST^{(2) (3)}

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France par intérim

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
----------	----------------	--------------------	---	--

BUREAU JCF2

5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS
----------------	--	--	--	-----------------------

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphe 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
----------	----------------	--------------------	---	--

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE)) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE)) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
----------	----------------	--------------------	---	--

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-II-7° 151	Article 266 decies alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilegié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption de TICPE,		DR/ADJ CP/SG CS
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
----------	----------------	--------------------	---	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
----------	----------------	--------------------	---	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54- 0 I de l'annexe IV au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévus à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	Thomas POTARD, IP2, chef divisionnaire CO Gaëlle LE GUEN, IR3, adjointe au chef divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepôts agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepôt agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepôts agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature ⁽¹⁾ Thomas POTARD	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)Thomas POTARD	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision de la directrice interrégionale des douanes et droit indirects d'ile de france par intérim n° DRPE 2025-04 du 01 septembre 2025

ANNEXE I – D-1

DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE D'AULNAY SOUS BOIS (2),

DIVISION OP/CO-CI DE MARNE LA VALLEE,

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST (2) (3)

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France par intérim

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried,Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried,Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER,DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER,DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS (3)

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée, 	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI , inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA , Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI , inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried,Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes, Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Coline FIN , Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes, Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Coline FIN , Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes, Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried,Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT,inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constataion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constataion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constataion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constataion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	M MACE Samuel, CSC2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, ALLIOUA Aziza, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , PERRIN Gary, contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, , Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, , Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constataion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constataion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatacion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatacion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Coline FIN contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constataion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constataion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI , Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constataion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constataion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constataion MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU FID1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 sexies du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 decies alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

[illegible]

[illegible]

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

[illegible]

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA , Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS François ROLLOT,, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI , inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA , Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50- 0 J de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA , Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA , Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débiteurs de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleur	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévues par le III du même article	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleur	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs Mmes Sabrina VERGER, Madhia ZARATHI, Nantenaina RAJAOHARIMANANA, Claudie CLERIMA, Agentes De Constatation MM Morad LARKAT, Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévues par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévues par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/CS CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecies et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO , Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS,inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS,inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service Mme Séverine RONDINI inspectrice MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER, DUPONT Philippe, AUGUSTE Wilfried, Corentin CAMPOS, François ROLLOT, inspecteurs Mmes Sabrina OULD AKLOUCHE, Annie PANG, Caroline FILLOUX, contrôleuses MM. Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Julien BIHET, Jaafar AJIMI, Ayim KOFFI , contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	M MACE Samuel, CSA2 chef de service M FREDOC Patrick, IR2, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENVois DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
 - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

ANNEXE À LA DÉCISION DE LA DIRECTRICE INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROIT INDIRECTS D'ILE DE FRANCE PAR INTÉRIM N° **DRPE 2025-04** DU **01** SEPTEMBRE **2025**
ANNEXE I – D-2

DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE RUNGIS (2),
DIVISION OP/CO-CI DE MARNE LA VALLÉE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST (2) (3)

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France par intérim

BUREAU RÉSEAU2

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices M. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CC CS A

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-111° 4	Articles 89 paragraph e 5, 95 paragraph es 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraph e 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et des révocations des cautions		CC A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I- 117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I- 118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CC CS CU A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CC CS CU A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ ADJ CP/SG
1- 2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ ADJ CP/SG

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS CCISD A/B
BUREAU JCF2				
5-I- 110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU COMINT1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS (2)

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphes 3 et 234 paragraphes 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
5-I- 54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
5-I- 55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS (3)
5-I- 57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraph e 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER, Lucie VESTA, contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 91° 63	Article 275 du règlement d'exécution n° UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 93° 65	Article 199 du règlement d'exécution n° UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 94° 66	Article 204 du règlement d'exécution n UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 95° 67	Article 128 du, règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution n° UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ ADJ CP/SG

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ ADJ CP/SG
5-I- 124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater r 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en</i>	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
		<i>Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quatre 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européen et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CD CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphe es 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a</i> <i>posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré- expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CD CS A
5-I- 22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CD CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER, Lucie VESTA, contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Édith DARPHEUILLE, inspectrice M. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mme Françoise MOURGUES, contrôleuse principale et Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER et Lucie VESTA, contrôleuses M. Olivier MARCHAND, contrôleur principal et MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Édith DARPHEUILLE, inspectrice M. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mme Françoise MOURGUES, contrôleuse principale et Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER et Lucie VESTA, contrôleuses M. Olivier MARCHAND, contrôleur principal et MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 30° 122	Article 106 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Édith DARPHEUILLE, inspectrice M. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mme Françoise MOURGUES, contrôleuse principale et Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER et Lucie VESTA, contrôleuses M. Olivier MARCHAND, contrôleur principal et MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CC CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Édith DARPHEUILLE, inspectrice M. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mme Françoise MOURGUES, contrôlease principale et Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER et Lucie VESTA, contrôleuses M. Olivier MARCHAND, contrôleur principal et MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Édith DARPHEUILLE, inspectrice M. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mme Françoise MOURGUES, contrôlease principale et Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER et Lucie VESTA, contrôleuses M. Olivier MARCHAND, contrôleur principal et MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Édith DARPHEUILLE, inspectrice M. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mme Françoise MOURGUES, contrôleuse principale et Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER et Lucie VESTA, contrôleuses M. Olivier MARCHAND, contrôleur principal et MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER, Lucie VESTA, contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CD CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER, Lucie VESTA, contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER, Lucie VESTA, contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Édith DARPHEUILLE, inspectrice M. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mme Françoise MOURGUES, contrôleuse principale et Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER et Lucie VESTA, contrôleuses	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Édith DARPHEUILLE, inspectrice M. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mme Françoise MOURGUES, contrôlease principale et Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER et Lucie VESTA, contrôleuses M. Olivier MARCHAND, contrôleur principal et MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER, Lucie VESTA, contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne	Dispense de présentation du formulaire DV1	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER, Lucie VESTA, contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	les règles transitoire s pour certaines disposition s du code des douanes de l'Union européenn e lorsque les systèmes informatiq ues concernés ne sont pas encore opérationn els et modifiant le règlement délégué (U E) n° 2015/2446			

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER, Lucie VESTA, contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER, Lucie VESTA, contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8- 4, L. 722- 13 et IV des articles L. 335-15 , L. 521-17- 2 , L. 614- 37 , L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI			

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quate r-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER, Lucie VESTA, contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quate r-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521- 17 , L. 614-35 , L. 623- 39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quate r-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311- 11 du code des imposition s sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B
5-II- 4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de rembourse ment de certains droits et taxes perçus par l'administr ation des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-8° 152 (9) <i>[DAI déplacée ; elle figure it précédemment dans le tableau Fin3]</i>	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
5-II- 13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
5-II- 14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A
5-II- 17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	ouvrant droit à l'applicatio n du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consomma tion			
5-II- 18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'applicatio n du régime fiscal privilégié institué	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure			
10- 15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des disposition s de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 quate r 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10-18° 164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	intérieure de consomma tion en applicatio n du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustib le et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les			

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	besoins du contrôle fiscal, les fournisseu rs, les distributeu rs et utilisateurs de ces produits			
10- 19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'applicatio n de l'exonérati on de la taxe intérieure de de consomma tion en applicatio n du a du 1 de l'article	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	(TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'appli- cation de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonéra- tion de la taxe intérieure de consomma- tion sur les produits énergéti- ques utilisés comme carburant ou combustib- le à bord des	Attestation d'identification aux fins d'approvisionne- ment en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10- 27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'applicati on de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonérat ion de la taxe intérieure de consomma tion sur les produits énergétiqu es utilisés comme carburant ou combustib le à bord des	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 37° 174	Titre IV du décret n° 2006- 1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepôts agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 38° 175	Article 3 du décret n° 2007- 446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeu rs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en applicatio n de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	é, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseu rs, les distributeu rs et utilisateurs de ces produits			

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10- 42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'applicatio n des	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	disposition s des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiqu es, mentionné s à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits	en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	minéraux non métallique s, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseu rs, les distributeu rs et utilisateurs de ces produits			

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir <i>rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 44°	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'applicati on de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonérati on de la taxe intérieure de consomma tion sur les produits énergétiqu es utilisés comme carburant ou combustib le à bord des	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
180				

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'appli cation de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonéra tion de la taxe intérieure de consomma tion sur les produits énergéti ques utilisés comme carburant ou combustib le à bord des	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	transport de marchandi ses sur les voies navigables intérieures			
10- 49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10- 50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10- 51° 187	Article 3 du décret n° 93- 1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 52° 188	Article 4 du décret n° 93- 1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10- 53° 189	Article 5 du décret n° 93- 1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10- 54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
	comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits			

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 57° 193	Article 4 du décret n° 2005- 958 du 9 août 2005 relatif aux obligation s pour la déterminat ion de la fraction régionale de la taxe intérieure de consomma tion sur les produits énergétiqu es	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------------------	-----------------------------	-------------------------------	---	--

BUREAU FID3

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
204	Article 167 alinéas 3 et 4 et annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturation auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CC CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepôt agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/CS CC CD CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CC CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux- de-vie ou d'esprits, prévues par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débiteurs de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévus par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepôts agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs Mmes Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTÉ, Samia NEGUEZ agentes de constatation	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/CS CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/CS CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur- revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévues par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service Mmes Cindy ROMET et Rabia ZEMALI inspectrices MM. Pierre-Michel FENECH, IR3 et Henri PECH, inspecteur Mmes Françoise MOURGUES, Marie-Catherine AMBROISE et Cécile GRAULIER Contrôleuses principales et Mmes Catherine COLLET-DAMOISEAU, Yanaël MOULANIER , Lucie VESTA , contrôleuses MM. Olivier MARCHAND, Dylan FONTAINE, Éric LEROY et Hervé OUTHENIN- CHALANDRE contrôleurs principaux et MM. Laurent BOUTELOUP, Mathias LEROY et Jimmy BERTHELOT contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepôts agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepôts agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006- 742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débiteurs de tabacs	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 39° 269	Article 21 du décret n° 2010- 720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufactu rés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10- 39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10- 39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018- 895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transforma tion des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	Mme Anne FLAUGNATTI, cheffe de service administratif de 2ème cat, cheffe de service M. Philippe ALLONNEAU, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
 - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

ANNEXE À LA DÉCISION DE LA DIRECTRICE INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROIT INDIRECTS D'ILE DE FRANCE PAR INTÉRIM N° DRPE 2025-04 DU 01 SEPTEMBRE 2025
ANNEXE I – D-3

DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE MARNE LA VALLEE (2),
DIVISION OP/CO-CI DE MARNE LA VALLEE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST(2) (3)

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France par intérim

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
BUREAU COMINT1				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-52° 23	Article 182 paragraphe 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-66° 37	Article 139 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphe 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôleuse principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôleuse principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôeuse principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôeuse principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mme Sylvie NUNEZ, contrôlease, Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mme Sylvie NUNEZ, contrôlease, Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mme Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET,inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET,inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER- HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
BUREAU FID1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 sexies du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 decies alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilegié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

[illegible]

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

[illegible]

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénatrateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepoteur agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	Décision du Directeur Régional	DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Marjorie DANGLADES, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Elodie RAVIER-HARAND, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, Estelle POULET, Annabelle EURANIE, Ludivine DAVID agentes de constatation M.Steven MACE agent de constatation.	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôleur principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur- revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôlease principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mme Dominique DEBUYSER, Inspectrice régionale, Mmes Iman CHITOUR, Léa LE BOURBASQUET, inspectrices, M. Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU, contrôleur principale, Mmes Sylvie NUNEZ, Capucine N'DABIAN contrôleuses, M. William SALLE, contrôleur principal, Yorik BOUSSAERT, Théo DUGOURD, Mickaël CUENNE, Enrik COGNON, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débiteurs de tabacs	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débiteurs de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	Mme PIERROT Chantal, CSA2, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision de la directrice interrégionale des douanes et droit indirects d'ile de france par intérim n° DRPE 2025-04 du 01 septembre 2025

ANNEXE I – E-1

**DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE D'AULNAY SOUS BOIS⁽²⁾,
DIVISION SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLÉE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST (2) (3)**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France par intérim

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture		DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	- SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP, CSDSA - LE PENNEC Louise, C2, CSDSA - KRUPA Jacques, CP - CANEVET Laurent, C2 - DEL NEGRO Youssef, C2 - KLEINDIENST Amaury, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - POUSSIER Estelle, C2 - BENOMARI Mohamed Amine, ACP2 - BOURBIA Sémir, ACP2 - GIERA Antoine, ACP2 - L'HOPITAL Alberic, ACP2 - PICAULT Enzo, ACP2 - POULETTE Benjamin, ACP2 - SPENNATO Lucas, ACP2 - TASTET Quitterie, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphe 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	- SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP, CSDSA - LE PENNEC Louise, C2, CSDSA - KRUPA Jacques, CP - CANEVET Laurent, C2 - DEL NEGRO Youssef, C2 - KLEINDIENST Amaury, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - POUSSIER Estelle, C2 - BENOMARI Mohamed Amine, ACP2 - BOURBIA Sémir, ACP2 - GIERA Antoine, ACP2 - L'HOPITAL Alberic, ACP2 - PICAULT Enzo, ACP2 - POULETTE Benjamin, ACP2 - SPENNATO Lucas, ACP2 - TASTET Quitterie, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	- SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP, CSDSA - LE PENNEC Louise, C2, CSDSA - KRUPA Jacques, CP - CANEVET Laurent, C2 - DEL NEGRO Youssef, C2 - KLEINDIENST Amaury, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - POUSSIER Estelle, C2 - BENOMARI Mohamed Amine, ACP2 - BOURBIA Sémir, ACP2 - GIERA Antoine, ACP2 - L'HOPITAL Alberic, ACP2 - PICAULT Enzo, ACP2 - POULETTE Benjamin, ACP2 - SPENNATO Lucas, ACP2 - TASTET Quitterie, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	- SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP, CSDSA - LE PENNEC Louise, C2, CSDSA - KRUPA Jacques, CP - CANEVET Laurent, C2 - DEL NEGRO Youssef, C2 - KLEINDIENST Amaury, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - POUSSIER Estelle, C2 - BENOMARI Mohamed Amine, ACP2 - BOURBIA Sémir, ACP2 - GIERA Antoine, ACP2 - L'HOPITAL Alberic, ACP2 - PICAULT Enzo, ACP2 - POULETTE Benjamin, ACP2 - SPENNATO Lucas, ACP2 - TASTET Quitterie, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	- SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP, CSDSA - LE PENNEC Louise, C2, CSDSA - KRUPA Jacques, CP - CANEVET Laurent, C2 - DEL NEGRO Youssef, C2 - KLEINDIENST Amaury, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - POUSSIER Estelle, C2 - BENOMARI Mohamed Amine, ACP2 - BOURBIA Sémir, ACP2 - GIERA Antoine, ACP2 - L'HOPITAL Alberic, ACP2 - PICAULT Enzo, ACP2 - POULETTE Benjamin, ACP2 - SPENNATO Lucas, ACP2 - TASTET Quitterie, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	- SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP, CSDSA - LE PENNEC Louise, C2, CSDSA - KRUPA Jacques, CP - CANEVET Laurent, C2 - DEL NEGRO Youssef, C2 - KLEINDIENST Amaury, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - POUSSIER Estelle, C2 - BENOMARI Mohamed Amine, ACP2 - BOURBIA Sémir, ACP2 - GIERA Antoine, ACP2 - L'HOPITAL Alberic, ACP2 - PICAULT Enzo, ACP2 - POULETTE Benjamin, ACP2 - SPENNATO Lucas, ACP2 - TASTET Quitterie, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	- SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP, CSDSA - LE PENNEC Louise, C2, CSDSA - KRUPA Jacques, CP - CANEVET Laurent, C2 - DEL NEGRO Youssef, C2 - KLEINDIENST Amaury, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - POUSSIER Estelle, C2 - BENOMARI Mohamed Amine, ACP2 - BOURBIA Sémir, ACP2 - GIERA Antoine, ACP2 - L'HOPITAL Alberic, ACP2 - PICAULT Enzo, ACP2 - POULETTE Benjamin, ACP2 - SPENNATO Lucas, ACP2 - TASTET Quitterie, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	- SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP, CSDSA - LE PENNEC Louise, C2, CSDSA - KRUPA Jacques, CP - CANEVET Laurent, C2 - DEL NEGRO Youssef, C2 - KLEINDIENST Amaury, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - POUSSIER Estelle, C2 - BENOMARI Mohamed Amine, ACP2 - BOURBIA Sémir, ACP2 - GIERA Antoine, ACP2 - L'HOPITAL Alberic, ACP2 - PICAULT Enzo, ACP2 - POULETTE Benjamin, ACP2 - SPENNATO Lucas, ACP2 - TASTET Quitterie, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 sexies du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-7° 151	Article 266 decies alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-17° 158	Article 265 D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

[illegible]

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	- SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP, CSDSA - LE PENNEC Louise, C2, CSDSA - KRUPA Jacques, CP - CANEVET Laurent, C2 - DEL NEGRO Youssef, C2 - KLEINDIENST Amaury, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - POUSSIER Estelle, C2 - BENOMARI Mohamed Amine, ACP2 - BOURBIA Sémir, ACP2 - GIERA Antoine, ACP2 - L'HOPITAL Alberic, ACP2 - PICAULT Enzo, ACP2 - POULETTE Benjamin, ACP2 - SPENNATO Lucas, ACP2 - TASTET Quitterie, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADJ CP/CS CD CS
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,		DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54- 0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecies et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévus à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepôts agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepôt agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepôts agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision de la directrice interrégionale des douanes et droit indirects d'ile de france par intérim n° DRPE 2025-04 du 01 septembre 2025

ANNEXE I – E-2

**DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE RUNGIS^{(2) (3)},
DIVISION SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLÉE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST^{(2) (3)}**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France par intérim

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture		DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité DOS SANTOS JORGE Damien, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 DELPHINE Stéphane, ACP2 LAMBERT Camille, ACP2 LEQUILBEC Kevin, ACP2 POGNON Mickael, ACP2 MARTIN Héloïse, ACP2 PRADEL Chloé, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité DOS SANTOS JORGE Damien, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 DELPHINE Stéphane, ACP2 LAMBERT Camille, ACP2 LEQUILBEC Kevin, ACP2 POGNON Mickael, ACP2 MARTIN Héloïse, ACP2 PRADEL Chloé, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du, règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité DOS SANTOS JORGE Damien, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 DELPHINE Stéphane, ACP2 LAMBERT Camille, ACP2 LEQUILBEC Kevin, ACP2 POGNON Mickael, ACP2 MARTIN Héloïse, ACP2 PRADEL Chloé, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité DOS SANTOS JORGE Damien, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 DELPHINE Stéphane, ACP2 LAMBERT Camille, ACP2 LEQUILBEC Kevin, ACP2 POGNON Mickael, ACP2 MARTIN Héloïse, ACP2 PRADEL Chloé, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité DOS SANTOS JORGE Damien, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 DELPHINE Stéphane, ACP2 LAMBERT Camille, ACP2 LEQUILBEC Kevin, ACP2 POGNON Mickael, ACP2 MARTIN Héloïse, ACP2 PRADEL Chloé, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité DOS SANTOS JORGE Damien, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 DELPHINE Stéphane, ACP2 LAMBERT Camille, ACP2 LEQUILBEC Kevin, ACP2 POGNON Mickael, ACP2 MARTIN Héloïse, ACP2 PRADEL Chloé, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité DOS SANTOS JORGE Damien, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 DELPHINE Stéphane, ACP2 LAMBERT Camille, ACP2 LEQUILBEC Kevin, ACP2 POGNON Mickael, ACP2 MARTIN Héloïse, ACP2 PRADEL Chloé, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité DOS SANTOS JORGE Damien, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 DELPHINE Stéphane, ACP2 LAMBERT Camille, ACP2 LEQUILBEC Kevin, ACP2 POGNON Mickael, ACP2 MARTIN Héloïse, ACP2 PRADEL Chloé, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU FID1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 decies alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilegié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

[illegible]

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

[illegible]

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

[illegible]

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité DOS SANTOS JORGE Damien, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 DELPHINE Stéphane, ACP2 LAMBERT Camille, ACP2 LEQUILBEC Kevin, ACP2 POGNON Mickael, ACP2 MARTIN Héloïse, ACP2 PRADEL Chloé, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,		DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54- 0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecies et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévus à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepôts agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepôt agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepôts agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débiteurs de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débiteurs de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision de la directrice interrégionale des douanes et droit indirects d'ile de france par intérim n° DRPE 2025-04 du 01 septembre 2025

ANNEXE I – E-3

**DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLEE ⁽²⁾,
DIVISION SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLÉE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST⁽²⁾ ⁽³⁾**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France par intérim

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture		DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA par intérim M. Clément JANURA, CP, CSDSA Mme Frédérique BOURGES, Insp, CSDSA Mme Tifaine BAUDRY, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M Maxime HUET, C2 M. Steven LAURENT, C2 M. Rodrigue NICOLS, CP M. Kevin NUTTIN, C1 M. Vincent PAUGAM, C2 M SYLVAIN VICENTE, C1 M. ANTOINE VIUDES, C2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 Mme Chloé DELOURNEAUX, ACP2 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Dylan GOHIER, ACP2 M. Stéphane LUBIN, ACP2 M. Alexandre MOULIN, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 Mme Laurie PARIS, ACP2 M. Ulrick PERIANIN, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 M. MARC-MICHEL SEBASTIEN, ACP2 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M. ALEXIS TIMECHINAT, ACP1 MME AMÉLIE TRUPIN, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA par intérim M. Clément JANURA, CP, CSDSA Mme Frédérique BOURGES, Insp, CSDSA Mme Tifaine BAUDRY, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M Maxime HUET, C2 M. Steven LAURENT, C2 M. Rodrigue NICOLS, CP M. Kevin NUTTIN, C1 M. Vincent PAUGAM, C2 M SYLVAIN VICENTE, C1 M. ANTOINE VIUDES, C2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 Mme Chloé DELOURNEAUX, ACP2 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Dylan GOHIER, ACP2 M. Stéphane LUBIN, ACP2 M. Alexandre MOULIN, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 Mme Laurie PARIS, ACP2 M. Ulrick PERIANIN, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 M. MARC-MICHEL SEBASTIEN, ACP2 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M. ALEXIS TIMECHINAT, ACP1 MME AMÉLIE TRUPIN, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du, règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA par intérim M. Clément JANURA, CP, CSDSA Mme Frédérique BOURGES, Insp, CSDSA Mme Tifaine BAUDRY, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M. Maxime HUET, C2 M. Steven LAURENT, C2 M. Rodrigue NICOLS, CP M. Kevin NUTTIN, C1 M. Vincent PAUGAM, C2 M. SYLVAIN VICENTE, C1 M. ANTOINE VIUDES, C2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 Mme Chloé DELOURNEAUX, ACP2 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Dylan GOHIER, ACP2 M. Stéphane LUBIN, ACP2 M. Alexandre MOULIN, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 Mme Laurie PARIS, ACP2 M. Ulrick PERIANIN, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 M. MARC-MICHEL SEBASTIEN, ACP2 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M. ALEXIS TIMECHINAT, ACP1 MME AMÉLIE TRUPIN, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA par intérim M. Clément JANURA, CP, CSDSA Mme Frédérique BOURGES, Insp, CSDSA Mme Tifaine BAUDRY, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M. Maxime HUET, C2 M. Steven LAURENT, C2 M. Rodrigue NICOLS, CP M. Kevin NUTTIN, C1 M. Vincent PAUGAM, C2 M. SYLVAIN VICENTE, C1 M. ANTOINE VIUDES, C2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 Mme Chloé DELOURNEAUX, ACP2 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Dylan GOHIER, ACP2 M. Stéphane LUBIN, ACP2 M. Alexandre MOULIN, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 Mme Laurie PARIS, ACP2 M. Ulrick PERIANIN, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 M. MARC-MICHEL SEBASTIEN, ACP2 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M. ALEXIS TIMECHINAT, ACP1 MME AMÉLIE TRUPIN, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA par intérim M. Clément JANURA, CP, CSDSA Mme Frédérique BOURGES, Insp, CSDSA Mme Tifaine BAUDRY, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M Maxime HUET, C2 M. Steven LAURENT, C2 M. Rodrigue NICOLS, CP M. Kevin NUTTIN, C1 M. Vincent PAUGAM, C2 M SYLVAIN VICENTE, C1 M. ANTOINE VIUDES, C2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 Mme Chloé DELOURNEAUX, ACP2 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Dylan GOHIER, ACP2 M. Stéphane LUBIN, ACP2 M. Alexandre MOULIN, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 Mme Laurie PARIS, ACP2 M. Ulrick PERIANIN, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 M. MARC-MICHEL SEBASTIEN, ACP2 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M. ALEXIS TIMECHINAT, ACP1 MME AMÉLIE TRUPIN, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA par intérim M. Clément JANURA, CP, CSDSA Mme Frédérique BOURGES, Insp, CSDSA Mme Tifaine BAUDRY, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M Maxime HUET, C2 M. Steven LAURENT, C2 M. Rodrigue NICOLS, CP M. Kevin NUTTIN, C1 M. Vincent PAUGAM, C2 M SYLVAIN VICENTE, C1 M. ANTOINE VIUDES, C2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 Mme Chloé DELOURNEAUX, ACP2 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Dylan GOHIER, ACP2 M. Stéphane LUBIN, ACP2 M. Alexandre MOULIN, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 Mme Laurie PARIS, ACP2 M. Ulrick PERIANIN, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 M. MARC-MICHEL SEBASTIEN, ACP2 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M. ALEXIS TIMECHINAT, ACP1 MME AMÉLIE TRUPIN, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA par intérim M. Clément JANURA, CP, CSDSA Mme Frédérique BOURGES, Insp, CSDSA Mme Tifaine BAUDRY, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M Maxime HUET, C2 M. Steven LAURENT, C2 M. Rodrigue NICOLS, CP M. Kevin NUTTIN, C1 M. Vincent PAUGAM, C2 M SYLVAIN VICENTE, C1 M. ANTOINE VIUDES, C2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 Mme Chloé DELOURNEAUX, ACP2 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Dylan GOHIER, ACP2 M. Stéphane LUBIN, ACP2 M. Alexandre MOULIN, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 Mme Laurie PARIS, ACP2 M. Ulrick PERIANIN, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 M. MARC-MICHEL SEBASTIEN, ACP2 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M. ALEXIS TIMECHINAT, ACP1 MME AMÉLIE TRUPIN, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA par intérim M. Clément JANURA, CP, CSDSA Mme Frédérique BOURGES, Insp, CSDSA Mme Tifaine BAUDRY, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M Maxime HUET, C2 M. Steven LAURENT, C2 M. Rodrigue NICOLS, CP M. Kevin NUTTIN, C1 M. Vincent PAUGAM, C2 M SYLVAIN VICENTE, C1 M. ANTOINE VIUDES, C2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 Mme Chloé DELOURNEAUX, ACP2 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Dylan GOHIER, ACP2 M. Stéphane LUBIN, ACP2 M. Alexandre MOULIN, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 Mme Laurie PARIS, ACP2 M. Ulrick PERIANIN, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 M. MARC-MICHEL SEBASTIEN, ACP2 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M. ALEXIS TIMECHINAT, ACP1 MME AMÉLIE TRUPIN, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 decies alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilegié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU FID 2				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA par intérim M. Clément JANURA, CP, CSDSA Mme Frédérique BOURGES, Insp, CSDSA Mme Tifaine BAUDRY, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M Maxime HUET, C2 M. Steven LAURENT, C2 M. Rodrigue NICOLS, CP M. Kevin NUTTIN, C1 M. Vincent PAUGAM, C2 M SYLVAIN VICENTE, C1 M. ANTOINE VIUDES, C2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 Mme Chloé DELOURNEAUX, ACP2 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Dylan GOHIER, ACP2 M. Stéphane LUBIN, ACP2 M. Alexandre MOULIN, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 Mme Laurie PARIS, ACP2 M. Ulrick PERIANIN, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 M. MARC-MICHEL SEBASTIEN, ACP2 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M. ALEXIS TIMECHINAT, ACP1 MME AMÉLIE TRUPIN, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADJ CP/CS CD CS
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,		DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54- 0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecies et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévus à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepôts agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepôt agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepôts agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision de la directrice interrégionale des douanes et droit indirects d'ile de france par intérim n° DRPE 2025-04 du 01 septembre 2025
ANNEXE I – E 4

DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE COMBS-LA-VILLE ⁽²⁾,
DIVISION SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLÉE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST⁽²⁾ ⁽³⁾

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France par intérim

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture		DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	HARLAUT Damien, insp CSDS OUTTERS Jean-Luc, CP, CSDSA SIVAGAMY Nadège, C1, CSDSA DEWYNTER Mathieu, C2 ESNAULT Cécile, C2 HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 SIMO Guy-Bertrand, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 AUBRIOT Sébastien, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 GRIMAUD Fanny, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PRAUD Alexandre, ACP2 SY Michael, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphe 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	HARLAUT Damien, insp CSDS OUTTERS Jean-Luc, CP, CSDSA SIVAGAMY Nadège, C1, CSDSA DEWYNTER Mathieu, C2 ESNAULT Cécile, C2 HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 SIMO Guy-Bertrand, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 AUBRIOT Sébastien, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 GRIMAUD Fanny, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PRAUD Alexandre, ACP2 SY Michael, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE)) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	HARLAUT Damien, insp CSDS OUTTERS Jean-Luc, CP, CSDSA SIVAGAMY Nadège, C1, CSDSA DEWYNTER Mathieu, C2 ESNAULT Cécile, C2 HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 SIMO Guy-Bertrand, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 AUBRIOT Sébastien, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 GRIMAUD Fanny, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PRAUD Alexandre, ACP2 SY Michael, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	HARLAUT Damien, insp CSDS OUTTERS Jean-Luc, CP, CSDSA SIVAGAMY Nadège, C1, CSDSA DEWYNTER Mathieu, C2 ESNAULT Cécile, C2 HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 SIMO Guy-Bertrand, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 AUBRIOT Sébastien, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 GRIMAUD Fanny, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PRAUD Alexandre, ACP2 SY Michael, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	HARLAUT Damien, insp CSDS OUTTERS Jean-Luc, CP, CSDSA SIVAGAMY Nadège, C1, CSDSA DEWYNTER Mathieu, C2 ESNAULT Cécile, C2 HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 SIMO Guy-Bertrand, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 AUBRIOT Sébastien, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 GRIMAUD Fanny, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PRAUD Alexandre, ACP2 SY Michael, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	HARLAUT Damien, insp CSDS OUTTERS Jean-Luc, CP, CSDSA SIVAGAMY Nadège, C1, CSDSA DEWYNTER Mathieu, C2 ESNAULT Cécile, C2 HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 SIMO Guy-Bertrand, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 AUBRIOT Sébastien, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 GRIMAUD Fanny, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PRAUD Alexandre, ACP2 SY Michael, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	HARLAUT Damien, insp CSDS OUTTERS Jean-Luc, CP, CSDSA SIVAGAMY Nadège, C1, CSDSA DEWYNTER Mathieu, C2 ESNAULT Cécile, C2 HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 SIMO Guy-Bertrand, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 AUBRIOT Sébastien, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 GRIMAUD Fanny, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PRAUD Alexandre, ACP2 SY Michael, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	HARLAUT Damien, insp CSDS OUTTERS Jean-Luc, CP, CSDSA SIVAGAMY Nadège, C1, CSDSA DEWYNTER Mathieu, C2 ESNAULT Cécile, C2 HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 SIMO Guy-Bertrand, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 AUBRIOT Sébastien, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 GRIMAUD Fanny, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PRAUD Alexandre, ACP2 SY Michael, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU FID1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 decies alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilegié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

[illegible]

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	HARLAUT Damien, insp CSDS OUTTERS Jean-Luc, CP, CSDSA SIVAGAMY Nadège, C1, CSDSA DEWYNTER Mathieu, C2 ESNAULT Cécile, C2 HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 SIMO Guy-Bertrand, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 AUBRIOT Sébastien, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 GRIMAUD Fanny, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PRAUD Alexandre, ACP2 SY Michael, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADJ CP/CS CD CS
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,		DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54- 0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecies et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévus à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepôts agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepôt agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepôts agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2025-09-01-00002

Arrêté
portant subdélégation de la signature
de la directrice interrégionale des douanes
d'Île-de-France par interim
en matière d'ordonnancement secondaire

ARRÊTÉ
portant subdélégation de la signature
de la directrice interrégionale des douanes d'Île-de-France par interim
en matière d'ordonnancement secondaire

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finance ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;
- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU** le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

- VU** les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 31 juillet 2025 chargeant Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice des douanes et droits indirects, de l'intérim des fonctions de directrice interrégionale des douanes d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° IDF 2025-08-20-00007 du 20 août 2025 portant délégation de signature à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, directrice interrégionale des douanes d'Île-de-France par interim, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU** l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2025-08-20-00007 du 20 août 2025, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Olivier GOURDON, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île de France,
- Monsieur Sorey FEJTO, inspecteur principal de 2^{ème} classe, chef du pôle pilotage, performance et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Lara DELEPINE, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, cheffe du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France,

- Madame Elisabeth ROGANI, inspectrice principale de 1ère classe, cheffe du pôle dialogue social, conduite de projets et vie de l'agent,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1ère classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2025-08-20-00007 du 20 août 2025 et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pasacle AUGUSTIN LOISONS, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à :

- Madame Isabelle FILIPPI-COUPET, inspectrice principale de 1ère classe, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France,
- Madame Laetitia ONIAS, inspectrice régionale de 3ème classe, responsable du service examens et concours de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur James GUERRIER, inspecteur régional de 3ème classe, chef de la formation professionnelle de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Geneviève MURIOT, inspectrice, cheffe par interim de la formation professionnelle de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Pascal BRINGAS, inspecteur régional de 1ère classe, chef par interim du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Nicolas CHARLES, inspecteur, chef du pôle Service fiscalité énergétique et environnementale au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Ghislaine BORENSTEIN, inspectrice, cheffe du pôle Fonds de transformation des Buralistes du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Pierre ESNARD, inspecteur, adjoint à la cheffe de pôle du Fonds de Transformation des Buralistes du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,

- Monsieur Didier CALIZZANO, chef de service administratif de 2eme classe, adjoint à la cheffe du PLI,
- Madame Stéphanie BRAVARD-COYRAS, inspectrice régionale de 2ème classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d’Île-de-France,
- Monsieur David FERRENBACH, inspecteur, chef du département « spécialisé » de la direction interrégionale d’Île-de-France,
- Madame Valérie AH-SOUNE, inspectrice régionale de 2eme classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d’Île-de-France,
- Madame Laurianne SENECHAL, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d’Île-de-France,
- Madame Isabelle MERCADIER, inspectrice, cheffe du département de la gestion du temps et des absences de la direction interrégionale d’Île-de-France,
- Monsieur Phillipe MERAND, inspecteur, chef du département gestion des transports et des déplacements de la direction interrégionale d’Île de France,
- Madame Claudia DANIEL, contrôeuse de 2ème classe au département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d’Île de France,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur principal, chef du service technique automobile de la direction interrégionale d’Île-de-France,
- Monsieur Didier SILPA, attaché d’administration, chef de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale des douanes d’Île-de-France,
- Madame Camille THIBAUT, inspectrice, cheffe de la section Marchés publics et contrats.
- Monsieur Viktor NOVEL-CATTIN, inspecteur, section Marchés publics et contrats.
- Madame Olivia CARUGE, contrôeuse de 2 eme classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d’Île-de-France,
- Madame Valérie VALLADE, agente de constatation principale de 1ère classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d’Île-de-France,
- Monsieur Eric HAMYS, contrôleur principal au sein de la section Budget/Achat- Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d’Île-de-France,
- Madame Frédérique CHEDOZ, agente de constatation principale de 1ère classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d’Île-de-France,

- Monsieur Cédric DESBAS, contrôleur principal au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Frédérique BATAILLE, inspectrice régionale de 3eme classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Jean-François MAQUIN, inspecteur, responsable du parc automobile au Pole logistique et informatique de la direction interrégionale d'Ile de France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 3

Pour les subventions tabac, reçoivent subdélégation de la signature de Madame AUGUSTIN LOISONS :

- les agents repris à l'article 1er dudit arrêté, sans limitation de montant,
- Monsieur Pascal BRINGAS, inspecteur régional de 1ere classe, chef par interim du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger, dans la limite de 10 000 euros pour l'aide sécurité et dans la limite de 33 000 euros pour l'aide Fonds de Transformation des Buralistes.
- Monsieur Pierre ESNARD, inspecteur, adjoint de la cheffe de pôle du Fonds de Transformation des Buralistes, dans la limite de 33 000€.
- Madame Ghislaine BORENSTEIN, inspectrice, cheffe du pôle Fonds de transformation des Buralistes du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger dans la limite de 33 000€.
- Monsieur Nicolas CHARLES, inspecteur, chef du pôle Service fiscalité énergétique et environnementale au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger, dans la limite de 10 000 euros pour l'aide sécurité et dans la limite de 33 000 euros pour l'aide Fonds de Transformation des Buralistes.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GOURDON, directeur des services douaniers de 1ère classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame AUGUSTIN LOISONS subdélégation de signature est donnée à Madame Lara DELEPINE, directrice des services douaniers de 2ème classe, cheffe du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté n° IDF 2025-08-20-00007 du 20 aout 2025.

Article 6

En cas d'absence ou empêchement de Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc BORTOLUSSI, administrateur supérieur directeur régional des douanes de Paris, à Monsieur Joseph VENZAL, administrateur supérieur, directeur régional des douanes de Paris-Ouest, à Monsieur Nicolas MONNIER, administrateur supérieur, directeur régional des douanes de Paris-Est pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant le programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Article 7

L'arrêté n°IDF-2025-08-25-00001 publié au RAA le 25 aout 2025 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 8

La directrice interrégionale des douanes d'Île-de-France par intérim et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2025

Pour le préfet et par délégation
La directrice interrégionale des douanes
d'Île-de-France par interim
Signé
Pascale AUGUSTIN LOISONS

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2025-09-01-00011

Arrêté n° 2025-78 portant subdélégation de
signature en matière administrative

Arrêté n°2025-78

**portant subdélégation de signature
en matière administrative**

**LA DIRECTRICE REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État ;
- VU** la décision du 7 août 2025 portant intérim de Madame Carole SPADA aux fonctions de directrice régionale des affaires culturelles de la région d'Île-de-France à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- VU** l'arrêté n°IDF-2025-08-20-00004 du 20 août 2025 portant délégation de signature à Madame Carole SPADA, directrice régionale adjointe des affaires culturelles de la région d'Île-de-France, chargée d'exercer par intérim les fonctions de directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, en matière administrative

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

Sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté n°IDF-2025-08-20-00004 du 20 août 2025 et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole SPADA, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières administratives à **Monsieur Olivier PEYRATOUT**, directeur adjoint délégué chargé des patrimoines, et à **Madame Marie SEMERY**, secrétaire générale.

ARTICLE 2 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Philippe DRESS**, Conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer les correspondances, décisions, procès-verbaux et arrêtés dans le cadre des procédures suivantes :

- protection du patrimoine mobilier et immobilier au titre des monuments historiques ;
- programmation et autorisation de travaux sur les objets mobiliers et les immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques ;
- programmation et validation des dossiers de subvention ;
- contrôle scientifique et technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DRESS, délégation est donnée à **Madame Emilie COUHADON**, adjointe du conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer et recevoir les actes ci-dessus énumérés.

Délégation est donnée à **Madame Iris BOH** à l'effet de valider la transmission des dossiers de subvention sur monuments historiques.

ARTICLE 3 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Stéphane DESCHAMPS**, conservateur régional de l'archéologie, à l'effet de signer :

- les correspondances, notifications, arrêtés dans le cadre des procédures d'archéologie préventive, d'archéologie programmée et de propriété des vestiges archéologiques mobiliers ;
- programmation et validation des dossiers de subvention.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DESCHAMPS, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Marc GOUEDO**, son adjoint, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 4:

Sont exclus de la subdélégation de signature prévue aux articles 2 et 3, les actes, les décisions, les accords, les refus et les avis relatifs aux immeubles de l'Etat et de ses établissements publics

classés au titre des monuments historiques et se rapportant aux opérations et aux projets concernant :

- 1° le site de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris
- 2° le site du Val-de-Grâce
- 3° le site de Fort Neuf de Vincennes
- 4° le site de l'Ecole nationale vétérinaire à Maisons-Alfort (ENVA)
- 5° le site du château de Versailles

ARTICLE 5 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Didier CORMIER**, chef du service régional de la création, à l'effet de signer :

- la programmation et validation des dossiers de subvention ;
- les correspondances et diplômes dans le cadre de la procédure de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;
- les notifications dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience ;
- les notifications pour l'attribution des bourses d'études sur critères sociaux ;
- les correspondances, les récépissés et les arrêtés relatifs à l'attribution, le refus et le retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour les dossiers déposés avant le 1^{er} octobre 2019 ;
- les correspondances relatives à la validation et l'invalidation des déclarations d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants effectuées à compter du 1^{er} octobre 2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier CORMIER, délégation est donnée :

- à **Madame Séverine MAGRY**, cheffe du département danse et musique, à **Madame Claudine PEREZ-GOUDARD**, cheffe du département théâtre, à **Madame Valérie LABAYLE**, cheffe du département arts visuels, à **Madame Caroline CHATILA FAKHOURY**, coordinatrice de l'exécution budgétaire, à l'effet de signer les actes suivants :
 - la programmation et la validation des dossiers de subvention dans le champ de la création ;
 - les notifications pour l'attribution des bourses d'études sur critères sociaux.
- à **Madame Séverine MAGRY**, cheffe du département danse et musique, à l'effet de signer les actes suivants :
 - les correspondances et diplômes dans le cadre de la procédure de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;
 - les notifications dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience.

ARTICLE 6 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Olivier LERUDE**, chef du service régional de l'architecture et du patrimoine, à l'effet de signer :

- les correspondances, notifications, arrêtés dans le champ de l'architecture ;
- la programmation et validation des dossiers de subvention ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LERUDE, délégation est donnée à **Madame Isabelle MICHARD**, son adjointe, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 7 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Madame Sylvie MULLER**, cheffe du service des musées, à l'effet de signer :

- les correspondances, notifications, arrêtés dans le champ des musées ;
- la programmation et validation des dossiers de subvention ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie MULLER, délégation est donnée à **Madame Isabelle LIMOUSIN**, conservatrice du patrimoine, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 8 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Nicolas ROBERT**, Chef du service régional des populations, de l'accompagnement, de la coopération et des territoires, à l'effet de signer :

- les correspondances, notifications, arrêtés dans le champ du service ;
- la programmation et validation des dossiers de subvention ;

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Nicolas ROBERT**, délégation est donnée à **Monsieur Christophe LEMAIRE**, son adjoint, et à **Madame Adrienne WEICK**, responsable financière du service, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 9 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Nabil LAHIANE**, **secrétaire général adjoint**, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes dont la liste est fixée par les dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2016 susvisé, à l'exception de ceux relatifs aux sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nabil LAHIANE, délégation est donnée à **Madame Sophie MIDDLETON**, son adjointe, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 10 :

Sous réserve des dispositions de l'arrêté n°IDF-2025-08-20-00004 du 20 août 2025 et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole SPADA, délégation de signature est donnée à **Madame Dorothée CHAOUI-DERIEUX**, conservatrice en chef, et **Madame Florence MOUSSET**, ingénieure d'études au Service régional de l'archéologie, pour signer les formulaires de notification de sortie pour étude et les formulaires de retour après étude des vestiges de Notre-Dame de Paris mentionnés dans la convention conclue entre le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le président directeur général du CNRS, le 30 octobre 2020 ;

ARTICLE 11 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 12 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 13 :

La directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

Paris, le 1er septembre 2025

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
Et par délégation
La directrice régionale des affaires culturelles
d'Île-de-France,

SIGNE

Carole SPADA

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2025-09-01-00012

Arrêté n°2025-79 portant subdélégation en
matière d'ordonnancement secondaire

**Arrêté n°2025-79
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire**

**LA DIRECTRICE REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** la décision du 7 août 2025 portant intérim de Madame Carole SPADA aux fonctions de directrice régionale des affaires culturelles de la région d'Île-de-France à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- VU** l'arrêté n°IDF-2025-08-20-00005 du 20 août 2025 portant délégation de signature à Madame Carole SPADA, directrice régionale adjointe des affaires culturelles de la région d'Île-de-France, chargée d'exercer par intérim les fonctions de directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la décision n°IDF-2025-08-20-00005 du 20 août 2025 et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole SPADA, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières d'ordonnancement secondaire à **Monsieur Olivier PEYRATOUT**, directeur adjoint délégué chargé des patrimoines, à **Madame Marie SEMERY**, secrétaire générale, à **Monsieur Nabil LAHIANE**, secrétaire général adjoint.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe DRESS**, conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes « Patrimoine » (n°175) et « Compétitivité » (n°363).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DRESS, délégation est donnée à **Madame Emilie COUHADON**, adjointe du conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer et recevoir les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à **Madame Lucie MASSON**, cheffe du bureau des affaires financières, à l'effet de :

1. recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Création » (n°131)
 - « Patrimoine » (n°175)
 - « Soutien des politiques culturelles » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°361)
2. signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :
 - « Création » (n°131)
 - « Patrimoines » (n°175)
 - « Soutien des politiques culturelles » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)
 - « Administration territoriale de l'État » (n°354)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°361)
 - « Compétitivité » (n°363)
3. signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le Préfet de la région d'Île-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :
 - « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n°723)
 - « Administration territoriale de l'État » (n°354)
 - « Compétitivité » (n°363)

Délégation est donnée à **Madame Samira LEROY**, responsable administrative et financière, à l'effet de signer et recevoir les actes ci-dessus, énumérés en matière de subvention de fonctionnement jusqu'à 50 000 euros inclus. Les décisions et avenant sur convention pluriannuelle d'objectifs jusqu'à 50 000 euros inclus font partie de cette subvention.

Délégation est donnée à **Madame Marion PELISSERO**, chargée de gestion financière et administrative, à l'effet de valider, sur le périmètre de la subvention :

- les fiches communication dans Chorus formulaires,

2/4

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France
47 rue Le Peletier 75009 Paris

- les demandes de création et modification de tiers,
- les demandes d'ajout et modification de RIB.

Délégation est donnée à **Madame Romane BLESCHET**, responsable administrative et financière, à l'effet de valider sur le périmètre de la commande publique :

- les fiches communication dans Chorus formulaires,
- les demandes d'achat et services faits jusqu'à 10 000 euros HT inclus,
- les demandes de création et modification de tiers,
- les demandes d'ajout et modification de RIB.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucie MASSON, délégation est donnée à **Monsieur Gregory LAGRESLE**, adjoint à la cheffe du bureau.

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du Préfet de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 4 :

Demeurent réservés à la signature du Préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les conventions et décisions attribuant des subventions aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics d'un montant de 100 000 euros,
- les conventions et décisions attribuant des subventions d'un montant de 350 000 euros et plus,
- les contrats de bail.

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Nabil LAHIANE**, Secrétaire général adjoint, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer toutes les pièces relatives :

- à la gratification des stagiaires ;
- aux ordres de mission des agents ;
- aux dépenses relatives à la formation continue et à la restauration collective des agents.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Nabil LAHIANE**, délégation de signature est donnée à **Madame Sophie MIDDLETON**, son adjointe, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 6 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 7 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 8 :

La directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2025

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
Et par délégation
La directrice régionale des affaires culturelles
d'Île-de-France,

SIGNE

Carole SPADA

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-09-01-00014

Arrêté Portant subdélégation de signature de
Madame Mylène TESTUT-NEVES
Directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière
administrative

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, **en matière administrative**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions
régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État
dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 08 juillet 2024 modifié nommant Mme Mylène TESTUT-NEVES, ingénieure
générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, à compter du 1^{er} septembre 2024,

Vu l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris N°IDF-2024-08-21-00002 du 21 août
2024 portant délégation de signature à Mme Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et
interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière
administrative,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mylène TESTUT-NEVES, directrice
régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de
signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral N°IDF-2024-08-21-00002 du 21 août 2024
susvisé est exercée par :

- M. Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Mme Claire LE BIGOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et
interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les
matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- M. Filipe SANTOS, chef de mission, pour ce qui concerne la mission du pilotage stratégique.
En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Christophe
CODARINI, adjoint au chef de mission.
- Mme Emilie CAVAILLES, cheffe de service pour ce qui concerne le service régional de
l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à
Mme Anne-Laure LAVAL, adjointe à la cheffe de service ;

- Mme Claire FUENTES, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Clara GOOSSAERT, adjointe à la cheffe de service ;
- Mme Fanny HERAUD, cheffe du service, pour ce qui concerne le service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Myriam ENNIFAR, adjointe à la cheffe de service ;
- Mme Anne RICHARD, cheffe du service, pour ce qui concerne le service régional de la formation et du développement. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Fatiha LOUNICI, adjointe à la cheffe de service ;
- M. Arnaud CHATRY, chef du service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation.

Article 3 : L'arrêté n°IDF-2025-05-12-00007 du 12 mai 2025 est abrogé.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (direction des affaires juridiques).

Article 5 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 1^{er}/09/2025

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

SIGNE

Mylène TESTUT-NEVES

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-09-01-00015

Arrêté
portant subdélégation de signature de Madame
Mylène TESTUT-NEVES,
Directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement
secondaire

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES,
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France, en **matière d'ordonnancement secondaire**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 08 juillet 2024 modifié nommant Madame Mylène TESTUT-NEVES, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 1^{er} septembre 2024,

Vu l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 portant délégation de signature à Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE :

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives à :

- M. Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Mme Claire LE BIGOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe.

Ces subdélégations concernent les programmes 142, 143, 149, 206, 215, 354, 362, 363, 723 et 775 sans limite de montant des actes.

Sont exclus de ces subdélégations les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat dans le cadre de ses attributions et de ses compétences à :

- M. Filipe SANTOS, chef de la mission du pilotage stratégique.

Cette subdélégation concerne les programmes 143, 206, 215, 354 et 362 sans limite de montant des actes.
Sont exclus de cette subdélégation les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat dans le cadre de ses attributions et de ses compétences à :

- Mme Anne RICHARD, cheffe du service régional de la formation et du développement.

Cette subdélégation concerne les programmes 143 et 215 sans limite de montant des actes.
Sont exclus de cette subdélégation les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

Article 4 : Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, les agents mentionnés au tableau ci-dessous sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives et dans la limite fixée, à signer les devis et autres engagements juridiques.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)	Montant TTC maximum par engagement juridique
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	149	2 000 €
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	206 et 215	2 000 €
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Chef du pôle phytosanitaire adjoint	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	206 et 215	2 000 €
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du poste de contrôle frontalier d'Orly	206 et 215	2 000 €
SRAL	Monsieur	SAADAOU	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206 et 215	2 000 €
SREA	Madame	CAVAILLES	Emilie	Cheffe du service régional d'économie agricole	149 et 775	2 000 €
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215	2 000 €
SRISE	Monsieur	LANGLOIS	Yan	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis	215	2 000 €
SRISE	Monsieur	LEMAITRE	Franck	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis adjoint	215	2 000 €

Sont exclus de ces subdélégations les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

Article 5 : Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à effet de valider les ordres de missions et états de frais, des agents sous leur responsabilité et sans limite de montant, dans l'application informatique de l'Etat Chorus DT (déplacement temporaire) aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	354
SERFOBT	Madame	GOOSSAERT	Clara	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires adjointe	354
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	354
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Chef du pôle phytosanitaire adjoint	354
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	354
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	354
SRAL	Monsieur	SAADAOUI	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	354
SREA	Madame	CAVAILLES	Emilie	Cheffe du service régional d'économie agricole	354
SREA	Madame	LAVAL	Anne-Laure	Cheffe du service régional d'économie agricole adjointe	354
SRFD	Madame	LOUNICI	Fatiha	Cheffe du service régional de la formation et développement adjoint	354
SRFD	Madame	RICHARD	Anne	Cheffe du service régional de la formation et développement	354
SRISE	Madame	ENNIFAR	Myriam	Cheffe du service régional d'information statistique et économique adjointe	215 et 354
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215 et 354

Pour la validation des ordres de missions et états de frais des inspecteurs en sécurité et santé au travail (ISST), personnes ressources et référents nationaux affectés à la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, subdélégation est donnée à M. Filipe SANTOS, chef de la mission du pilotage stratégique, sans limite de montant.

Article 6 : Les agents listés dans le tableau ci-dessous sont autorisés à utiliser une carte achat pour les dépenses éligibles à ce moyen de paiement et dans les limites fixées.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)	Montant TTC maximum par transaction
Direction	Monsieur	GENTON	Benjamin	Directeur régional et interdépartemental adjoint	215	2 000 €
Direction	Madame	LE BIGOT	Claire	Directrice régionale et interdépartementale adjointe	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	215	2 000 €
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	SAADAOUI	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206	2 000 €

Les transactions de plus de 2 000 € TTC devront faire l'objet d'une dérogation préalable accordée par M. Filipe SANTOS, responsable du programme carte achat de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France.

Article 7 : Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation est donnée à effet de réaliser la constatation et la certification du service fait, avant saisie dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives aux agents listés dans le tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)
ISST	Monsieur	CLAVEL	Pierre	Inspecteur santé et sécurité au travail	215 et 354
ISST	Madame	TARADACH	Marie-Catherine	Inspectrice santé et sécurité au travail	215 et 354
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	149 et 354
SERFOBT	Madame	GOOSSAERT	Clara	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires adjointe	149 et 354
SRAL	Madame	BOURDELEAU	Anne-Marie	Cheffe du pôle vétérinaire adjointe	206 et 354
SRAL	Madame	CARON	Angélique	Gestionnaire technique et administrative	206, 215 et 354
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	149, 206, 215 et 362
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Chef du pôle phytosanitaire adjoint	206 et 354
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	206, 215 et 354
SRAL	Madame	PREUX	Hélène	Cheffe du pôle offre alimentaire et nutrition	149, 206 et 362
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	206 et 354
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du poste de contrôle frontalier d'Orly	206, 215 et 354
SRAL	Monsieur	SAADAOUI	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206, 215 et 354
SRAL	Madame	VANEL	Elodie	Cheffe de l'unité inspections et agréments	206 et 354
SREA	Madame	CAVAILLES	Emilie	Cheffe du service régional d'économie agricole	149, 354 et 775
SREA	Madame	LAVAL	Anne-Laure	Cheffe du service régional d'économie agricole adjointe	149, 354 et 775
SRFD	Madame	LOUNICI	Fatiha	Cheffe du service régional de la formation et développement adjoint	143, 215 et 354
SRFD	Madame	RICHARD	Anne	Cheffe du service régional de la formation et développement	143, 215 et 354
SRISE	Madame	ENNIFAR	Myriam	Cheffe du service régional d'information statistique et économique adjointe	215 et 354
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215 et 354
SRISE	Monsieur	LANGLOIS	Yann	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis	215 et 354
SRISE	Monsieur	LEMAITRE	Franck	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis adjoint	215 et 354

Article 8 : Les agents listés dans le tableau ci-dessous sont autorisés à saisir l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable
SRAL	Madame	BOUDRAA	Camélia	Gestionnaire technique et administrative
SRAL	Madame	BOURDELEAU	Anne-Marie	Cheffe du pôle vétérinaire adjointe
SRAL	Madame	CARON	Angélique	Gestionnaire technique et administrative
SRAL	Madame	HAPPE	Stéphanie	Gestionnaire technique et administrative
SRFD	Madame	HAPPE	Stéphanie	Gestionnaire technique et administrative
SRFD	Monsieur	PUIFERRAT	Morgann	Gestionnaire budgétaire

La subdélégation accordée à M. Christophe CODARINI est limitée à la saisie des demandes relatives aux règles d'imputation des demandes de paiement par carte d'achat et à la saisie des contrôles demandés par le centre de gestion financière.

Article 9 : Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable

La subdélégation accordée à M. Christophe CODARINI est limitée à la validation des demandes relatives aux règles d'imputation des demandes de paiement par carte d'achat et à la validation des contrôles demandés par le centre de gestion financière.

Article 10 : Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique ESCALE aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable
SRFD	Monsieur	PUIFERRAT	Morgann	Gestionnaire budgétaire

Article 11 : Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Cœur aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Monsieur	SANTOS	Filipe	Chef de la mission du pilotage stratégique

Article 12 : Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la qualité de responsable d'unité opérationnelle de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Cœur aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable

Article 13 : L'arrêté n°IDF-2025-06-02-00004 du 2 juin 2025 est abrogé.

Article 14 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, (direction des affaires juridiques).

Article 15 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 11 sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2025

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

SIGNE

Mylène TESTUT-NEVES

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2025-09-01-00008

Arrêté
portant délégation de signature aux agents de la
préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris, de la
direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile-de-France et de la
direction départementale de la protection des
populations de Paris, porteurs ou référents de la
carte d'achat

Arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2023-12-20-00005-75-2023-12-20-00010 du 20 décembre 2023 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 30 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Marc ZARROUATI en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France - Mme GAUTIER-MELLERAY Marie ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris - M. BRUNOT Stéphane ;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - M. ROLLAND Baptiste ;

Vu le décret du 6 février 2025 portant nomination de la cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - Mme de WITASSE THEZY Camille ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 13 octobre 2021 portant nomination (directions départementales interministérielles) (Mme Marie-Hélène TREBILLON, directrice départementale de la protection des populations de Paris) ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 4 novembre 2021, portant nomination (directions départementales interministérielles) (M. Olivier HERY, directeur départemental adjoint de la protection des populations de Paris) ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2023 portant nomination (commissaires à la lutte contre la pauvreté) ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2024 portant nomination de Mme Hélène CROZE, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 25 juin 2025 portant nomination de Monsieur Christophe HURAUULT, sous-préfet, en qualité de sous-préfet chargé des urgences sociales au cabinet du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 1er juillet 2025 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et direction départementale de la protection des populations de Paris, qui sont porteurs de la carte d'achat nominative et qui figurent dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser cette carte pour ordonnancer les dépenses qu'ils règlent au profit d'un prestataire ou d'un fournisseur, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives ainsi que dans la limite fixée par cette annexe.

Article 2 : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont référents de la carte d'achat et qui figurent dans le tableau en annexe 2 du présent arrêté, afin d'ordonnancer vis-à-vis du comptable les dépenses réalisées par les agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, porteurs de la carte d'achat et qui sont rattachés au centre de facturation FAC7500075 - CHORUS PARIS, dont ils ont la responsabilité.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2025-03-31-00001 du 31 mars 2025 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat est abrogé.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelons de la région d'Ile-de-France et de Paris), accessibles sur le site internet de la préfecture à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 01 septembre 2025

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signe

Marc GUILLAUME

Annexe 1 de l'arrêté du

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Autorités rattachées au préfet de région Ile-de- France				
Christian FORTERRE	Commissaire à la lutte contre la pauvreté	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Cabinet				
Baptiste ROLLAND	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	
Marc ZARROUATI	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Camille DE WITASSE THEZY	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe HURAUULT	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Alexandre DIE	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	
Alicia SALAUN	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Henri BOURGEOIS	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	3 000,00 €	
	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Hugo MARIN	Cabinet/Service régional de la communication interministérielle	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Charles XARDEL				
Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)				
Marie GAUTIER-MELLERAY	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Hélène CROZE	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)				
Stéphane BRUNOT	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe JEAN	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Magali MASSA	SGAMM/Service général du soutien opérationnel	MININT - ATE REGION IDF	3 000,00€	3 000,00€

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de- France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Secrétariat général aux moyens mutualisés	(SGAMM) (suite)			
Brice BOINOT	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		40 000,00 €
Sébastien L'AMOUR	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thierry LAIGLE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Patrice LE CLECH	SGAMM/ service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	
Claudine MEHENNAOUI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	2000,00 €
Nadir MOUTFI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Tejpal SINGH	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Rafik SASSI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thibault JOURDAIN DE MUIZON	SGAMM/Service Ressources Humaines	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de- France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
DRIAAF d'Ile-de-France				
Mylène TESTUT-NEVES	DRIAAF	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
DDPP de Paris				
Marie-Hélène TREBILLON	DDPP	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	
Olivier HERY	DDPP	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	5 000,00 €

Annexe 2 de l'arrêté du

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Référents carte d'achat	Service de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Centre de facturation
Sandrine IRAGABA	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Anne LAVERGNE	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nathalie HARLES	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Lorine ANDRIEU	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nadine SANT'ANA SIMOES	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-09-01-00005

Arrêté du 1er septembre 2025 portant
délégation de signature à madame Aline VO
QUANG directrice académique des services de
l'éducation nationale du département de la
Seine-et-Marne

**Arrêté du 1^{er} septembre 2025 portant délégation de signature
à madame Aline VO QUANG directrice académique des services de l'éducation nationale du
département de la Seine-et-Marne**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment, ses articles R. 222-17-1, R. 222-19 et suivants, R. 222-24 et suivants, D. 222-27 et L. 917-1 ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 11 mai 2023 portant nomination de monsieur Philippe PICARD, conseiller technique de recteur pour les établissements et la vie scolaire, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du département de Seine-et-Marne ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil;
- VU** le décret du 22 mai 2025 portant nomination de monsieur Benjamin ROYANNEZ, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cher, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
- VU** le décret du 18 août 2025 portant nomination de madame Aline VO QUANG directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aube dans l'emploi de directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 portant nomination, détachement et classement de monsieur Gilles BOUSQUET, inspecteur de l'éducation nationale hors classe, dans l'emploi d'adjoint à la directrice académique des services de l'éducation nationale chargé du premier degré du département de Seine-et-Marne à compter du 2 novembre 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 28 mai 2025 portant nomination de madame Christèle GUYONNET, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne à compter du 2 juin 2025 ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00009 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté de la rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France n° 2025-034-RRA du 27 mars 2025 portant délégation de signature à caractère administratif ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-et-Marne, dispose, à compter du jour suivant la publication de sa nomination ou à compter du jour où cet acte prend effet si ce jour est postérieur, de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent de l'article R. 222-19-3 du code de l'éducation modifié par le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique (notamment inscription, dérogation à la sectorisation, vie scolaire, etc.) à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, EREA et ERPD : action éducatrice et fonctionnement ;
- actes relatifs au contrôle financier des EPLE ;
- actes relatifs au suivi des EPLE : arrêtés des groupements comptables ;
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et EREA ;
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

ARTICLE 2 :

En tant que responsable d'unités opérationnelles, délégation de signature est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne, pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle pour le programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » ;
- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens ;
- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des accompagnants des élèves en situation de handicap et la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des accompagnants des élèves en situation de handicap et de dépenses relatives à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 230 « Vie de l'élève ».

ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-et-Marne pour la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examens, dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

ARTICLE 4 :

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles ;
- la gestion des professeurs des écoles stagiaires :
toutes les décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 modifié à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 25 janvier 2021 ;
- la gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public :
 - les actes pris en application des dispositions des arrêtés modifiés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
 - les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article R. 911-36 du code l'éducation ;
 - les sanctions disciplinaires prévues à l'article L. 533-1 du code général de la fonction publique ;
- tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :
 - autorisations d'absence ;
 - décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
 - décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré ;
 - décisions relatives au compte personnel de formation ;
- les personnels du service départemental de l'éducation nationale :
 - décisions d'octroi de congé de maladie prévu aux articles L. 822-1, L. 822-2 et L. 822-3 du code général de la fonction publique et à l'article 24 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié ;
 - décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu à l'article L. 631-1 du code général de la fonction publique et à l'article 22 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin du contrat de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires et les décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin de contrat d'intervenants dans les écoles primaires ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion administrative et financière et à la fin du contrat des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) (contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée) ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion administrative et financière et à la fin du contrat des accompagnants des personnels en situation de handicap (APSH) (contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée).

ARTICLE 5 :

En application de l'article R. 222-17-1 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne, pour signer au nom du recteur de l'académie de Créteil tous actes, arrêtés, décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, dans les domaines suivants :

- l'organisation du séjour de cohésion du service national universel (SNU), le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction de ce séjour, l'approbation dans le cadre de la réserve du SNU des missions d'intérêt général, l'inscription, l'affectation des réservistes et le contrôle des conditions de mise en œuvre de la réserve ;
- l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- l'attribution des subventions d'appui au secteur associatif versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP) ;
- la délivrance du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

ARTICLE 6 :

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de la Seine-et-Marne.

ARTICLE 7 :

Pour les décisions relevant de l'article R. 222-19-3 du code de l'éducation (notamment inscription, dérogation à la sectorisation, vie scolaire) et pour les décisions énoncées à l'article 5 du présent arrêté, madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-et-Marne, peut accorder une subdélégation de signature aux personnes mentionnées à l'article D. 222-20 du code de l'éducation :

- aux directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale, au secrétaire général de la direction du service départemental de l'éducation nationale ou au chef des services administratifs de ce même service ;
- aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui sont ses adjoints ;
- au chef de service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, lequel peut également donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer tous actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

ARTICLE 8 :

Pour les décisions mentionnées aux articles 2, 3, et 4 en cas d'absence ou d'empêchement de madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Philippe PICARD, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
- Monsieur Benjamin ROYANNEZ directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
- Madame Christèle GUYONNET, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Monsieur Gilles BOUSQUET, adjoint de la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne en charge du premier degré.

ARTICLE 9 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20 juin 2025.

ARTICLE 10 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Seine-et-Marne.

Fait à Créteil, le 1^{er} septembre 2025

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-09-01-00007

Arrêté du 1er septembre 2025 portant
délégation de signature à madame Aline VO
QUANG, directrice académique des services de
l'éducation nationale dans le département de la
Seine-et-Marne responsable du service
académique des retraites pour le personnel
enseignant du premier degré

**Arrêté du 1^{er} septembre 2025 portant délégation de signature à madame Aline VO QUANG,
directrice académique des services de l'éducation nationale dans
le département de la Seine-et-Marne
responsable du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R. 222-19 et R. 222-36-3 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 18 août 2025 nommant madame Aline VO QUANG directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne à compter du 1er septembre 2025 ;
- VU** la convention du 31 mars 2017 portant création d'un service interdépartemental chargé de la gestion des dossiers de retraite pour le personnel enseignant du premier degré ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00009 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire;

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne, à l'effet de signer, pour l'ensemble des départements composant l'académie de Créteil, l'ensemble des décisions concernant la gestion des dossiers de retraite pour le personnel enseignant du premier degré.

ARTICLE 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 3 juillet 2025.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 1^{er} septembre 2025

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé
Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-09-01-00006

Arrêté du 1er septembre 2025 portant
délégation de signature à madame Aline VO
QUANG, directrice académique des services de
l'éducation nationale dans le département de
Seine-et-Marne responsable du service
interdépartemental des bourses

**Arrêté du 1^{er} septembre 2025 portant délégation de signature à madame Aline VO QUANG,
directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne
responsable du service interdépartemental des bourses**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R. 222-19 et R. 222-36-3 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 18 août 2025 nommant madame Aline VO QUANG directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne à compter du 1er septembre 2025 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 22 octobre 2018 portant création d'un service interdépartemental commun aux départements de la Seine et Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00009 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne, est nommée responsable du service interdépartemental de l'éducation nationale chargé de la gestion et la notification des bourses nationales d'études du 2nd degré, des bourses d'adaptation et des bourses au mérite aux établissements publics locaux d'enseignement dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

ARTICLE 2

Délégation est donnée à madame Aline VO QUANG, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne, à l'effet de signer, pour l'ensemble des départements composant l'académie de Créteil, l'ensemble des décisions concernant la gestion des bourses nationales d'études du second degré, des bourses d'adaptation et des bourses au mérite aux établissements publics locaux d'enseignement dans le cadre de l'unité opérationnelle « vie de l'élève » (n° 230) et de l'unité opérationnelle « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139).

ARTICLE 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 3 juillet 2025.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val de Marne.

Fait à Créteil, le 1^{er} septembre 2025

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé
Jean-François CHANET